

## Fiche technique

# BIPLAY<sup>®</sup> SX

### Herbicide de postlevée pour lutter contre les dicotylédones annuelles et vivaces dans les céréales

**Matières actives:** 22,2 % tribénuron-méthyle  
11,1 % metsulfuron-méthyle

**Formulation:** granulés solubles dans l'eau mélangés de façon homogène (SG)

#### EMPLOI:

BLÉ, ORGE, TRITICALE, AVOINE, ÉPEAUTRE, SEIGLE:

**Dosage:** 30-45 g/ha

Emploi au printemps à partir du stade 3 feuilles (BBCH 13) jusqu'au stade dernière feuille étalée (BBCH 39). 1 traitement par culture au maximum.

Épeautre, seigle: Traitement dans des cultures semées en automne.

Avoine, blé, orge, triticale: Traitement dans des cultures semées au printemps ou en automne.

Au moment du traitement, les adventices doivent être levées. La meilleure et la plus rapide efficacité est obtenue sur de petites adventices avec une croissance intensive. La période optimale de traitement est atteinte lorsque la plupart des adventices se trouvent au stade cotylédon jusqu'à maximum 4 feuilles. Les chardons des champs devraient mesurer entre 20 et 40 cm au moment du traitement. Il est important d'avoir un bon mouillage du chardon.

L'efficacité de **BIPLAY SX** est peu dépendante des conditions météorologiques. Une efficacité optimale et rapide est atteinte lors de conditions météorologiques poussantes avec des températures de jour > 15° C et une humidité relative de l'air > 60%. Des températures fraîches avec des phases sans croissance ralentissent la vitesse d'efficacité, mais n'ont pas d'influence sur la sécurité d'efficacité.

Pour une résistance complète au lessivage, il ne devrait pas tomber de pluie pendant 2 heures après le traitement.

**BIPLAY SX** est traité avec les quantités d'eau usuelles dans la pratique de 200-400 l/ha. Lors de cultures denses, appliquer 400 l/ha, pour obtenir un mouillage des adventices suffisant.

#### SPECTRE D'EFFICACITÉ:

##### Bonne à très bonne efficacité:

alchémille des champs	myosotis
capselle b. à pasteur	ortie
chardons des champs	pensées
dent de lion	petite ciguë
galinsoga	ravenelle
géranium	renouées
grand coquelicot	repousses de colza*
laiteron des champs	repousses de tournesol*
lamier	rumex
matricaires	séneçon
mercuriale annuelle	tabouret des champs
mouron des oiseaux	vesce
moutarde des champs	

##### Suffisante avec des conditions optimales:

arroche	véronique des champs
bleuet	véronique de Perse
véronique agreste	

##### Pas suffisante:

chénopodes	graminées
fumeterre	liserons
gaillet	véronique à f. de lierre

\* Les tournesols résistants au tribénuron et le colza Clearfield ne peuvent pas être combattus avec **BIPLAY SX** dans les céréales.

#### SÉLECTIVITÉ:

**BIPLAY SX** est très sélectif dans toutes les variétés de céréales testées. Les cultures affaiblies par le gel, la sécheresse, une humidité stagnante ou une



**Omya (Schweiz) AG**  
**AGRO**  
CH-4665 Oftringen, Tel. 062 789 23 41  
www.omya-agro.ch

carence ainsi que les céréales avec des sous-semis (trèfle, luzerne, graminées, etc.) ne doivent pas être traitées. Lors de gels nocturnes annoncés (< -2° C), le traitement doit être reporté.

Afin d'éviter des dégâts sur des cultures sensibles (pois, colza, carottes, tournesols, cultures maraîchères), laver minutieusement le pulvérisateur après l'emploi dans les céréales. Avec le produit de nettoyage spécifique pour appareils de traitement **AGROCLEAN**, les résidus de produits phytosanitaires peuvent être éliminés. Epancher le liquide de nettoyage dilué sur la surface précédemment traitée.

---

## MISCIBILITÉ:

**BIPLAY SX** est miscible avec **Agiliti**, **Banvel M**, **Grant**, **Hoestar**, **Lunar**, **Pixxaro EC**, **Plüsstar**, **Puma extra**, **Sprinter**, **Starane XL**.

Dans le blé d'automne **BIPLAY SX** est miscible avec notre fongicides. Dans l'orge, des mélanges avec des fongicides-Azol (Casac, Bronco Top, Sirocco, ...) ne sont pas recommandés. Des mélanges avec des régulateurs de croissance **Elotin** et **Milo** ainsi qu'avec des engrais liquides ne sont pas recommandés. Un mélange avec **Cycocel Extra**, cependant, est possible.

---

## CONDITIONS DE PROTECTION POUR L'ENVIRONNEMENT:

SPe 3: Pour protéger les organismes aquatiques, le risque de ruissellement doit être réduit de 1 point selon les instructions du service d'homologation.

SPe 3: Pour protéger les plantes non cibles des conséquences liées à la dérive, respecter une zone tampon non traitée de 20 m par rapport aux biotopes (selon art. 18a et 18b, LPN). Cette distance peut être réduite en recourant à des mesures techniques de réduction de dérive, conformément aux instructions du service d'homologation.

---

## PRÉPARATION DE LA BOUILLIE DE TRAITEMENT:

Verser la quantité nécessaire de **BIPLAY SX** dans le réservoir à moitié rempli d'eau. Activer l'agitateur et attendre que **BIPLAY SX** se soit complètement dissout. Ajouter ensuite les éventuels partenaires de mélange et compléter le volume d'eau nécessaire. Laisser marcher l'agitateur jusque la fin du traitement

---

## CULTURE SUIVANTE:

Dans le cadre d'une rotation normale, toutes les cultures principales peuvent être mises en place. Lors d'applications tardives de **BIPLAY SX**, en particulier lors de traitements de rattrapage à la suite d'un traitement avec une sulfonylurée, des dégâts sont possible sur colza et cultures dicotylédones intermédiaires.

En cas de remplacement d'une culture accidentée, il est possible de mettre en place une culture de blé de printemps, d'orge de printemps, de seigle de printemps, d'épeautre et de lin.

---

## MODE D'ACTION:

**BIPLAY SX** est un herbicide systémique composé des matières actives **tribénuron-méthyle** et **met-sulfuron-méthyle**. La matière active tribénuron-méthyle agit majoritairement par les feuilles, alors que le metsulfuron-méthyle est assimilé autant par les feuilles que par les racines. Avec **BIPLAY SX**, les adventices levant peu après le traitement sont encore contrôlées.

Les deux matières actives appartiennent au groupe des inhibiteurs de l'ALS (classe des sulfonylurées). Elles inhibent la synthèse d'importantes protéines dans les adventices sensibles. Ce qui conduit à inhiber la division cellulaire dans les tissus méristématiques et empêcher le développement végétatif. Les adventices traitées cessent immédiatement de croître et ainsi ne concurrencent plus la culture de céréales. Le procédé de dépérissement s'étale sur 3-4 semaines.

---

**EMBALLAGES:**                   boîtes de 100 g  
                                          cartons de 10 x 100g

---

## DANGER – RISQUE – SÉCURITÉ:

### Indication de danger:

GHS05 Corrosif  
GHS07 Attention dangereux  
GHS08 Dangereux pour la santé  
GHS09 Dangereux pour le milieu aquatique

**Mention d'avertissement:** Danger

### Mentions de danger:

EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.



**Omya (Schweiz) AG**  
**AGRO** CH-4665 Oftringen, Tel. 062 789 23 41  
www.omya-agro.ch

- H317 Peut provoquer une allergie cutanée.  
H318 Provoque des lésions oculaires graves.  
H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.  
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.  
SP 1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.

**Mentions de prudence:**

- P102 À conserver hors de portée des enfants.  
P280 Porter des gants de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.  
P314 Consulter un médecin en cas de malaise.  
P305 + P351 + P338 + P310 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin.  
P333 + P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.  
P391 Recueillir le produit répandu.

Les renseignements mentionnés dans cette fiche technique ne sont que des données générales. Respecter scrupuleusement les informations figurant sur les étiquettes.

® Marque enregistrée de FMC Agricultural Caribe Industries, Ltd.



**Omya (Schweiz) AG**  
**AGRO** CH-4665 Oftringen, Tel. 062 789 23 41  
www.omya-agro.ch